



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-EN-VEXIN

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

Le jeudi 30 juillet 2026,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 24 juillet 2026.

Étaient présents : Mme : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Angélique NEU, Elodie CHABREDIER, Laurence ROCHAS (à partir de 19h37)

MM. Jérôme OLIVIER, , Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Vincent TROGNON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : M. Alexandre KAÇAR à M. Benoît COQUILLARD
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h20.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.06.26

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 12 juin 2026.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal soit 10 voix.

2) DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le maire nous informe de sa prise des décisions suivantes :

- Etablissement d'un arrêté de délégation de pouvoir auprès des deux adjoints du maire selon les textes en vigueur,
- Demande d'ENEDIS pour l'installation d'un nouveau transformateur plus puissant grande rue en lieu et place de l'existant, permettant d'absorber la demande en électricité pour la commune et les nouvelles infrastructures telles que la station d'épuration et l'antenne relais. La localisation actuelle demandée de cette installation n'est pas sans conséquence du fait de sa taille et de l'encombrement de celui-ci (7m80² au sol). L'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable. Une réflexion doit être faite pour trouver une localisation plus pertinente.
- La départementale vers Chars sera coupée pour travaux du 27 juillet au 03 août pour des travaux sur la commune de Chars.
- Un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de 2 panneaux de signalisation pédagogique a été déposé auprès de la préfecture.



- Le maire informe le conseil municipal que 2 mariages et un pacs ont été célébrés ce mois-ci
- Le maire informe que les actes d'engagements et les Ordres de service (OS) pour le démarrage des travaux de la salle des fêtes ont été envoyés ce mois-ci aux entreprises concernées.
- Le maire informe que les jeux pour enfants seront fermés à partir du 1^{er} septembre pour raison de sécurité jusqu'à la fin des travaux de la salle des fêtes. Le Stade multisport et le terrain de boules resteront accessibles. Le chemin pour accéder à ces structures se fera par l'arrière du cimetière.

19h37 : Arrivée de Mme Laurence ROCHAS (n'a pas pris part à l'approbation du compte rendu du conseil du 12.06.26)

3) Arrêté d'opposition de transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au président de la CCVC

Monsieur le maire nous informe avoir refusé le transfert des pouvoirs de police de sa fonction au président de la CCVC.

4) POINTS DIVERS

- Suite à l'augmentation des taux fonciers et au recalcul des bases imposables, le montant qui sera reversé à la commune augmentera de 13 500 € pour cette année.
- Adhésion de la commune pour la démarche de fiabilisation des bases d'impositions des locaux d'habitation engagée par la DGFIP
- Salle des fêtes : les greniers ont été vidés, il faut vider les stocks et vaisselle en août, Le 27/08 transfert des tables et chaises pour stockage chez Madame Malbranque. La Société GAZI posera les clôtures de chantier en périphérie de la salle pour assurer la sécurité du chantier.
- Assainissement : à la suite de la réception partielle des devis pour les particuliers, plusieurs remontées ont été faites auprès de la mairie ou directement au Siarp ; concernant les prix, les délais. La mairie va centraliser les demandes pour intervention auprès du Siarp.
- Les travaux de barrière anti-dépôt sauvages subventionnés à hauteur de 70 % par le PNR sont prévus en septembre par l'entreprise DT2PI, après le départ des entreprises du SIARP.
- Un panneau béton d'entrée de village ancien « type Michelin » a été récupéré, Le maire demande au conseil municipal sur la réutilisation de celui-ci en décoration pour le village. Une réflexion est faite sur le lieu où celui-ci sera exposé.
- Travaux de réfection des chaussées : des travaux de remise en état de toutes les chaussées du bourg seront effectués sur le mois de septembre. (hors départementales).
Le cout de cette opération s'élève à 24 000€ TTC à régler au SIARP. Le SIARP propose par une convention d'étaler la charge sur 3 ans et de faire bénéficier à la commune la récupération de la FCTVA (environ 3 600 euros), et de faire bénéficier à la commune les tarifs du marché de travaux du SIARP.



- Terrain station d'épuration : Toute la parcelle n'étant pas occupée, le SIARP propose qu'une partie de celle-ci soit réappropriée à la commune. Le maire sollicite le conseil municipal à la réflexion sur l'utilisation future de cette parcelle rétrocédée. (Un verger, jeux, aménager en aire de repos avec bancs, etc...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

A Neuilly en Vexin le 05 octobre 2026
Monsieur Jérôme OLIVIER
Le Maire



Le procès-verbal du 30 juillet 2026 a été approuvé par le conseil municipal du 05 octobre 2026